

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Monsieur Frédéric BOUCHET

Conformément à l'article L.2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous m'avez accordé par délibération du 16 avril 2014, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 24 mai au 4 juillet 2019, à savoir :

- 1) Décision en date du 21 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché d'achat de spectacle de pyrotechnie auprès de la société l'Etoile de Néronde (42) pour un montant de 12 050 € TTC, l'offre la plus avantageuse des 4 entreprises consultées.
- 2) Décision en date du 24 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature du contrat de prestation de l'animation musicale avec l'association Synesthé'zic de Louhans à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2019. La Ville a versé à l'association la somme de 4 500 € pour la prestation et a pris en charge les repas du soir pour les membres de l'équipe technique.
- 3) Décision en date du 24 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour déclarer infructueuse la consultation pour la maîtrise d'œuvre des aménagements urbains 2019, aucune offre n'ayant été remise et lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence.
- 4) Décision en date du 24 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour déclarer infructueux le lot 5 : Plâtrerie-peinture-faux plafonds et le lot 6 : Sols souples de la consultation pour la démolition et la reconstruction de la salle de repos de l'école S. Delaunay, aucune offre n'ayant été remise et lancer une procédure sans publicité ni concurrence.
- 5) Décision en date du 29 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'attribution des marchés de travaux, énoncés ci-dessous, pour la démolition et reconstruction de la salle de repos de l'école maternelle S. Delaunay :
 - Lot 1 : Démolition - Terrassements – Entreprise Puget de Sornay pour 39 497,04 € TTC
 - Lot 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie – Entreprise Pertet de Branges pour 7 325,09 € TTC
 - Lot 3 : Revêtement de façade – Entreprise RPEI de Chenove pour 3 483 € TTC
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures – Entreprise Boulay de Bruailles pour 12 039,56 € TTC
 - Lot 5 : Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds – Entreprise Buchaillard de Branges pour 9 586,06 € TTC
 - Lot 6 : Sols souples – Entreprise Buchaillard de Branges pour 3 842,64 € TTC
 - Lot 7 : Chauffage6 Plomberie – VMC – Entreprise Colas de Montpont en Bresse pour 4 752 € TTC
 - Lot 8 : Electricité – Courants faibles – Entreprise Lecuelle de Sornay pour 4 115,40 € TTC
- 6) Décision en date du 29 mai 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'attribution d'un marché accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de diagnostics amiante avant travaux ou démolition dans le cadre du programme de travaux 2019 ou de repérages dans le cadre de Dossiers Technique Amiante (DTA) avec l'entreprise AED EXPERTISE de Gleize (69), l'offre la plus avantageuse des 5 entreprises consultées.
- 7) Décision en date du 18 juin 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché d'achat de deux vélos à assistance électrique avec la SARL CYCLING UNIVERS de Chalon S/Saône pour un montant de 3 666,24 € TTC, l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 8) Décision en date du 22 juin 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'attribution du marché « Aménagements urbains 2018 – Rue des Ripettes » pour un montant de 56 685,00 € HT à la SARL Cordier de St Vincent en Bresse.
- 9) Décision en date du 22 juin 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature de la convention de soutien à l'investissement entre le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Louhans-Châteaurenaud pour l'opération de réhabilitation du Palace Pierre Provence.
- 10) Décision en date du 24 juin 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un minibus à « L'Etoile Louhannaise » pour la période du 8 juillet au 9 août 2019 pour le transport d'une part des enfants fréquentant le Centre de loisirs et d'autre part des jeunes participant au « chantier jeunes » en partenariat avec le CCAS de Louhans-Châteaurenaud.

Décision : Dont acte

FINANCES LOCALES – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – MODIFICATION DU BAREME TARIFAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et M. COMPAGNON)**, **APPROUVE** la généralisation d'une période de gratuité de 30 minutes sur les deux zones de stationnement payant de la ville de Louhans-Châteaurenaud.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, **APPROUVE** l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations visées ci-dessous, lesquelles seront prélevées sur le crédit ouvert à l'article 6574 du Budget Primitif 2019, étant entendu que les élus intéressés ne prennent pas part au vote, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec « Les Amis de l'Hôtel-Dieu » pour l'installation d'un système de sonorisation au sein de l'équipement culturel :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 800 euros à l'association « Les Amis de l'Hôtel-Dieu » conformément aux termes de la convention, étant précisé que Mmes LEHEIS, BONIN, REYMONDON, MATHY et M. MOUGENOT ne prennent pas part au vote,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association « ASLL » pour l'organisation d'un évènement sportif Arcad'elles pour Octobre rose à Louhans-Châteaurenaud,

FINANCES LOCALES – ECOLE MUNICIPLAE DE MUSIQUE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD – ADOPTION DES TARIFS POUR LES NOUVELLES DISCIPLINES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme MATHY et M. LONGIN)**, **APPROUVE** le tarif des nouvelles prestations proposées par l'Ecole Municipale de Musique à la rentrée scolaire 2019/2020 selon la grille proposée, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DES CORDELIERS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme MATHY et M. LONGIN) et 6 ABSTENTIONS (Mmes BONIN, RAMEAU et REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON)**, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondants, après lancement d'une consultation d'entreprises conformément au Code des marchés publics, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tout organisme financeur.

COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE HENRI VINCENT ET DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme MATHY et M. LONGIN) et 6 ABSTENTIONS (Mmes BONIN, RAMEAU et REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON)**, **APPROUVE** les modifications aux marchés de travaux de restructuration de l'école Henri Vincent et de la cantine scolaire, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux afférents.

CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION GENERALE DE LA MANIFESTATION « FETE DE L'AOC - VOLAILLE DE BRESSE » 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations KIWANIS, ROTARY et RADIO-BRESSE.

CULTURE – AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE DES STRUCTURES CULTURELLES PROPOSEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention triennale 2017-2019 des structures culturelles du Conseil départemental de Saône-et-Loire, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents à cette décision.

CULTURE – INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – EXAMENS 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution d'une somme forfaitaire de 60 € à titre de remboursement de frais aux membres du jury présentés ci-dessous :

NOMS (discipline)	ADRESSE
Monsieur Christophe SAMSON (piano)	39570 COURLANS
Monsieur Christophe CERHAK (guitare)	39300 CHAMPAGNOLE
Madame Claire VINCENT (violon)	71670 LE BREUIL
Madame Rachel DAVERGNE (percussions)	21000 DIJON
Monsieur Gérald LAPALUS (accordéon)	71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Monsieur Patrick RUDANT (flûte traversière)	71100 CHALON SUR SAONE
Monsieur Teddy DANJEAN (trompette)	21000 DIJON
Monsieur Bruno PECHOUX (saxophone)	39570 MACORNAY
Monsieur Robert SIMON (clarinette)	21000 DIJON
Monsieur Gilles BERTHET (fin de cycles)	39570 MONTAIGU

FONCTION PUBLIQUE – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION, SUPPRESSION ET MODIFICATION DE POSTES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés au 1^{er} septembre 2019, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

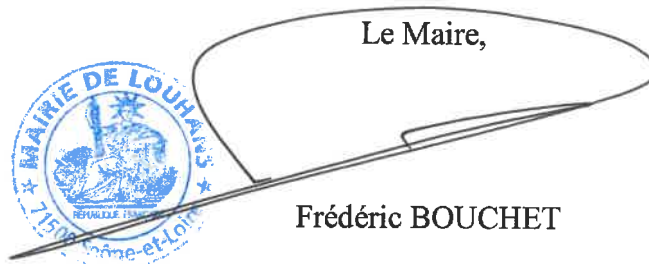
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** de valider l'accord local à 48 sièges et de répartir les sièges de la façon suivante :


Commune	Population municipale en vigueur au 01-01-2019	Accord local à 48 sièges
LOUHANS	6 349	10
BRANGES	2 364	3
SORNAY	2 049	3
CUISEAUX	1 850	2
SAINT USUGE	1 335	2
SAGY	1 238	2
SIMARD	1 226	2
VARENES SAINT SAUVEUR	1 127	2
BRUAILLES	990	1
SAINT ETIENNE EN BRESSE	807	1
MONTRET	804	1
DOMMARTIN LES CUISEAUX	790	1
FRONTENAUD	736	1
LE FAY	640	1
SAINTE CROIX	636	1
LE MIROIR	599	1
SAINT VINCENT EN BRESSE	574	1
LA CHAPELLE NAUDE	551	1
CHAMPAGNAT	452	1
MONTAGNY PRES LOUHANS	440	1

CONDAL	432	1
VINCELLES	423	1
FLACEY EN BRESSE	393	1
JOUDES	384	1
RATTE	365	1
MONTCONY	276	1
JUIF	258	1
SAINT MARTIN DU MONT	206	1
SAINT ANDRE EN BRESSE	98	1
VERISSEY	54	1
Total	28 446	48

Le Maire,



Frédéric BOUCHET



Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD
 le 08 JUIL. 2019

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.